

Tarifs 2011¹

frais de dossier (payable une seule fois à la première inscription)	18 €
droit individuel de base (payable à chaque année universitaire d'inscription)	100 €
droit d'accès aux UE	
- demandeur d'emploi (cat. 1 à 4) ²	5 € / ECTS
- demandeur d'emploi (cat. 5 à 8) ³	25 € / ECTS
- individuel payant	55 € / ECTS
- salarié pris en charge	125 € / ECTS
- UE suivie en FOD ⁴	200 € / UE
validation des acquis ⁵	
- VAE	1 200 €
- VAP85	520 €
- VES	300 €
rapport d'expérience	152 €

¹ tarifs révisables annuellement après approbation du CA
² vous êtes sans emploi et inscrit à pôle emploi en catégories 1 à 4
³ vous occupez un emploi et inscrit à pôle emploi en catégories 5 à 8 - dossier soumis à l'acceptation de la direction du centre régional
⁴ UE suivie en formation ouverte à distance dans un autre centre organisateur Cnam quel que soit votre statut
⁵ demandez un rendez-vous avec un de nos conseillers

Renseignements et inscriptions

INSCRIPTIONS

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2011-2012 : **6 juin 2011**
- Clôture des inscriptions pour le 1^{er} semestre (sept. 2011 à fév. 2012) : **31 oct. 2011**
- Clôture des inscriptions pour le 2nd semestre (mars à juin 2012) : **31 mars 2012**

voir calendrier au recto

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services** (cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-dessous).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

◇ par téléphone au 0262.42.28.37

◇ par mail à info@cnam.re

◇ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

RÉSILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation à lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais de dossier et le droit de base annuel au titre de l'année en cours (soit 118 €) ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur www.cnam.re) ou dernier bulletin de salaire **OU** historique d'inscription de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'ARCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (téléchargeable sur www.cnam.re - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'ARCnam).

Les frais de dossier et le droit de base annuel au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le premier jour de l'inscription.

Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.

Pour en savoir plus, consultez notre site www.cnam.re

le cnam



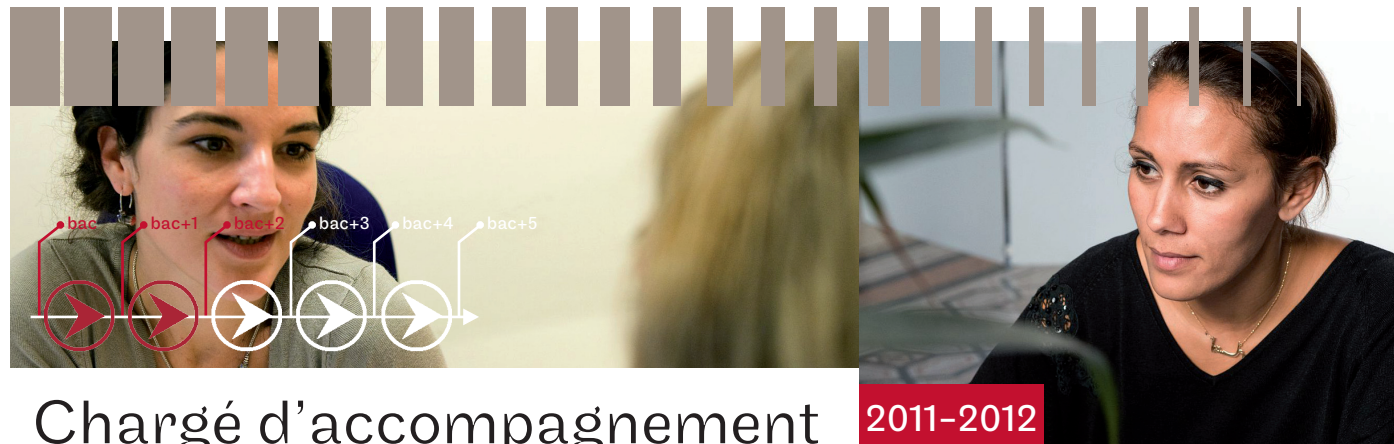
TITRE PROFESSIONNEL III

CPN42 - code NSF : 332

Chargé d'accompagnement social et professionnel (1200 heures)

Titre professionnel Bac + 2 avec **120 crédits ECTS**

Titre enregistré sur demande au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP) : arrêté du 8 juillet 2009 publié au JO du 21 juillet 2009. Habilitation pour 3 ans.



Chargé d'accompagnement social et professionnel

2011-2012

mise à jour le 01/09/2011

Réussir l'intervention sociale, dans des fonctions d'accompagnement social et professionnel.

Calendrier¹

Début des cours :

lundi 19 septembre 2011
(réunion de pré-rentree dans la semaine 40)

1er semestre

Date limite d'inscription : 31 octobre 2011

- **Enseignements** : du 19 septembre 2011 au 10 février 2012
- **Interruption des cours** : du 19 déc. 2011 au 6 janvier 2012 inclus
- **Reprise des cours** : 9 janvier 2012
- **Arrêt des cours** : 10 février 2012
- **Révisions** : du 13 au 17 fév. 2012 inclus
- **Examens UE 1^{ère} session** : du 20 au 24 février 2012 inclus
- **Examens UE 2^{nde} session** : du 3 au 14 septembre 2012 inclus

2nd semestre

Date limite d'inscription : 31 mars 2012

- **Enseignements** : du 27 février au 29 juin 2012
- **Révisions** : du 2 au 6 juil. 2012 inclus
- **Examens UE 1^{ère} session** : du 9 au 13 juillet 2012 inclus
- **Examens UE 2^{nde} session** : du 3 au 14 septembre 2012 inclus

¹ A titre indicatif, les dates ci-dessus étant susceptibles de subir des modifications en cours d'année.

Objectifs

Le chargé d'accompagnement social et professionnel est un référent qui établit avec le public reçu un « parcours d'insertion sociale/professionnelle » personnalisé en continu (démarche administrative, demande d'aide, de financement, de formation, d'emploi...). Il peut participer à toutes les étapes de l'insertion sociale (accès au droit, logement, santé...) et/ou professionnelle d'un individu ou se spécialiser dans un secteur d'intervention ou sur un public spécifique, sur un territoire particulier, selon l'organisation et la mission de la structure, selon les partenariats institués. Sa mission consiste à favoriser l'insertion sociale ou professionnelle des publics en difficulté auxquels il propose une relation de coopération et de confiance. Il sait faire un diagnostic global sur la situation de la personne. Il est capable d'aller chercher l'information, de la traiter et de la transmettre. Il est d'un côté le référent de la personne suivie, son conseiller et son tuteur dans son parcours d'insertion. Il est, de l'autre, celui qui fait le lien avec l'extérieur. Médiateur, négociateur, il doit être en mesure de construire et d'alimenter un réseau grâce à ses propres expériences, initiatives et capacités à communiquer.

Objectifs pédagogiques

- Accueillir les personnes de façon individualisée ;
- Orienter vers le monde du travail, les institutions ou les dispositifs d'intervention sociale (insertion, formation, aide sociale) ;
- Se situer et agir au sein d'un réseau d'acteurs locaux ;
- Maîtriser les techniques d'accompagnement d'un individu dans son parcours d'insertion.

Public et pré-requis

Salariés en activité ou en congé individuel de formation, demandeurs d'emploi, contrats de professionnalisation.

Conditions d'accès

- Etre titulaire du baccalauréat ou justifier du niveau bac ;
- OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) / VAP85 / VES.



Centres Cnam à la Réunion

Centre régional du Cnam de La Réunion

18 rue Claude Chappe ZAC 2000 - 97420 LE PORT
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27

info@cnam.re

du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re - 0692. 69 02 36
18, rue Marius et Ary Leblond - 97450 SAINT-LOUIS
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46
permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Flora KERALDY
fkeraldy@cnam.re
1, rue Sully Brunet - 97470 SAINT-BENOIT
permanences de 16h30 à 21h00 du lundi au vendredi

Contenu pédagogique

Retrouvez le contenu de chaque unité d'enseignement sur www.cnam.re

semestre	Intitulé de l'UE	Code	ECTS	Modalité								
semestre 1	Champs de la sociologie	AST002	6	cours								
	Institutions et acteurs de l'intervention sociale : accueil, information, orientation ¹	AST004	6	cours								
	Outils et démarche de la communication écrite et orale ^{**/1}	CCE001	4	cours								
	Pratiques de l'accueil, de la négociation et de la communication	CCE003	4	cours								
	La relation aux publics en situations d'accompagnement ¹	TRS001	6	cours								
	Géographie urbaine	UEV010	6	cours								
an.	Méthodes de recherche et traitement de l'information : entretiens et questionnaires professionnels ^{**/1}	TET003	8	cours								
semestre 2	Institutions et acteurs de l'intervention sociale : accompagnement (AST004)	AST005	6	cours								
	Eléments de psychopathologie dans l'intervention sociale	PSY001	4	cours								
	Recherche d'information : théorie et pratique sur le web ¹	TET007	6	cours								
	Analyse de son parcours et positionnement professionnel ¹	TET099	6	cours								
	La relation aux publics : méthodologies de l'accompagnement (TRS001)	TRS002	6	cours								
Expérience professionnelle (activité professionnelle ou stage) ² Rédaction et soutenance du rapport d'expérience ²		UA000S UA211G	36 16	rapport								

: cours du soir en présentiel - : cours en journée en présentiel - : enseignement ouvert à distance - : regroupements et ressources pédagogiques sur la plateforme Plei@d - : examen (épreuve sur table) - : examen (dossier à rendre) - : examen (présentation orale)

** enseignement en visioconférence avec l'enseignant à distance

¹ Après avoir validé les 6 premières unités d'enseignement composant le titre (TET099, AST004, TRS001, CCE001, TET003, TET007), les élèves pourront accéder à une première étape de certification en demandant la délivrance du **Certificat professionnel Chargé d'information, d'accueil et d'orientation** (CP29) à condition d'avoir réalisé un stage d'un mois et demi s'ils ne possèdent aucune expérience dans l'intervention sociale et d'avoir rédigé le rapport de validation (pas de soutenance orale pour l'obtention du certificat professionnel) - rapport d'expérience UA2322 pour 18 crédits ECTS. Le certificat professionnel peut être demandé dans un délai de 4 ans maximum.

² L'élève doit justifier d'au moins 24 mois d'expérience professionnelle dans le domaine ou 18 mois hors secteur complétés par un stage d'au moins 3 mois. Le rapport d'expérience est à rédiger à la fin du parcours de formation. Il conditionne l'obtention du titre. Il est basé sur l'activité professionnelle si l'élève travaille dans le secteur de l'intervention sociale (24 mois minimum) ou sur un stage pratique d'au moins 3 mois dans le cas contraire. Il est soutenu oralement devant un jury. La note porte sur l'écrit et l'oral.



Expérience professionnelle

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité du diplôme préparé. Cette expérience professionnelle est obligatoire et contrôlée avant la délivrance des diplômes, un nombre de crédits lui est affecté. La rédaction d'un rapport d'expérience (si vous justifiez de la durée et de la nature requises en termes d'activité professionnelle dans le domaine du diplôme) ou de stage (si vous ne remplissez pas les conditions d'expérience exigées par le diplôme) vous sera demandée. (cf. conditions de délivrance). L'expérience professionnelle est appréciée sur présentation du dossier de « demande d'examen anticipé de l'expérience professionnelle », approuvée par le responsable de la mention du diplôme et en accord avec le jury national de délivrance.

Ce dossier est disponible sur demande auprès du Centre Régional du Cnam de La REUNION et ne peut être rempli à partir du moment où au moins 3 UE sont validées. Il est ensuite soumis à la Direction Nationale des Formations du Cnam pour notification. Au vu de votre dossier transmis à la DNF, la commission précisera la nature et la durée du stage que vous devrez effectuer le cas échéant. Le stage (hors contrat de professionnalisation) ne commencera qu'après la réception de la notification par la DNF.
>> **En savoir plus, <http://intervention-sociale.cnam.fr/>**

Les + de la formation

- ▶ une formation homologuée inscrite au RNCP ;
- ▶ une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de formateurs agréés par l'établissement national ;
- ▶ une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE et/ou la VES ;
- ▶ des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- ▶ un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

Equipe pédagogique

DIRECTION NATIONALE

Le Titre est placé sous la responsabilité de :
Roselyne OROFIAMMA,
Corinne BLONDET,

DIRECTION REGIONALE

Amand BENARD,
Directeur du centre régional de La Réunion
Guy RAPANOEL,
Responsable pédagogique

ENSEIGNANTS

Jean VIRACAOUNDIR,
Formateur FPA
Julien VERNET,
Dr. en Sciences de l'éducation
Gilles SAGODIRA,
Enseignant chercheur
Séverine RAPANOEL,
Dr. en Sciences du langage
Michel BAULAIGUE,
Dr. en Sociologie
Françoise PERICARD,
Psychologue
Jacques BRANDIBAS, Dr. en Psychologie clinique
Christophe HILAIRET,
Responsable de service urbain et foncier

Conditions de délivrance

Pour les candidats ayant suivi les UE du **Titre professionnel de niveau III Chargé d'accompagnement social et professionnel**, le titre leur sera délivré s'ils :

- Ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque unité d'enseignement ;
- Justifient d'une expérience professionnelle de 2 ans dans le champ de l'intervention sociale (rapport d'activité) ou 18 mois d'expérience professionnelle hors spécialité complétés par un stage d'au moins 3 mois dans le domaine du titre (rapport de stage) ;
- Ont rédigé et soutenu oralement avec succès le rapport d'expérience professionnelle.

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h . Chaque unité d'enseignement dispensée en cours magistral fait l'objet de séances de regroupement de 1h20 à raison d'une fois toutes les 3 semaines, et des séances de chat programmées de 40 minutes en moyenne, toujours sur le même créneau horaire (17-21) à raison d'une fois par semaine . Pour les TP, il y a uniquement des regroupements programmés (cf. détails ci-après).

Fréquence des regroupements et des chats par UE

	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	11 regroupements		-
Cours	5 regroupements 9 chats	6 regroupements 8 chats	10 regroupements 18 chats
durée d'un regroupement : 1H20 - durée d'un chat : 40 minutes			

TP : travaux pratiques

Vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence ou en différé). **Cependant, 2 présences dans un de nos centres Cnam par unité d'enseignement et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.** Chaque unité d'enseignement demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine. **Il est recommandé de ne pas suivre plus de 4 UE par semestre la première année d'inscription.**

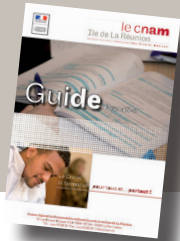
Le planning est consultable sur site www.cnam.re en vous connectant à votre espace personnel avec les codes d'accès fournis le jour de l'inscription.

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Pour chaque unité d'enseignement, les modalités de validation peuvent être de trois types (restitution orale , examen final écrit ou dossier/projet/rapport ou mémoire à rendre en fin de semestre) - voir tableau ci-contre.

Chaque inscription donne droit de se présenter aux deux sessions d'examens par UE (hors projet tutoré et rapport d'expérience). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits. Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'UE ainsi validée est capitalisée à vie. Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande. Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur www.cnam.re en vous connectant à votre espace personnel ou au centre régional du Port. Aucun résultat n'est communiqué ni par téléphone ni par e-mail.

Pour en savoir plus, consultez notre **guide formation** sur www.cnam.re



Débouchés

- Chargé d'accueil, informateur social, écrivain public, agent d'accueil social d'urgence, écoutant, agent polyvalent d'accueil ;
 - Professionnels polyvalents à partir d'un guichet unique (Missions locales, PLIE, CAP Emploi....) ;
 - Chargés d'information spécialisés sur des publics spécifiques : insertion professionnelle/formation/Santé/Famille (OPACIF, CIDJ, responsable de BIJ et PIJ...) ;
 - Chargés d'accompagnement ou conseillers d'insertion sociale et/ou professionnelle (ANPE, structures d'insertion professionnelles) ;
- Le chargé d'accompagnement peut exercer son activité dans des :
- Unités inscrites dans des collectivités territoriales ou dans des structures publiques ;
 - Structures associatives.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1801 : Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle ;
K1201 : Action sociale ;
K1205 : Information et médiation sociale.
K2101 : Conseil en formation